



Doc. 14450 Part 1
24 janvier 2018

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2017) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie et de l'Irlande

Amendement¹ n° 9

Dans le projet de résolution, paragraphe 10.3.3, supprimer les mots suivants:

«et de faire cesser la forte intervention des milieux politiques sur le marché hongrois des médias».

Note explicative

Dans l'avis qu'elle a rendu sur la législation hongroise concernant les médias, la Commission de Venise salue les efforts entrepris par le gouvernement hongrois pour améliorer le texte original de deux lois conformément aux observations émises par différents observateurs, y compris le Conseil de l'Europe, et prend note avec satisfaction de la volonté des autorités hongroises de poursuivre le dialogue.

Déposé par:

CSENGER-ZALÁN Zsolt, Hongrie, PPE/DC
BARTOS Mónika, Hongrie, PPE/DC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
NÉMETH Zsolt, Hongrie, PPE/DC
TILKI Attila, Hongrie, PPE/DC

1. 2018 - Première partie de session

